

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 16 DÉCEMBRE 1898

No 42

2258

Moyenne de notre Tirage

Pour 1897

2258

## LA CONFERENCE INTERNATIONALE

La conférence qui a lieu à Washington, et qui n'est que la continuation de celle qui a été tenue à Québec, va être ajournée au mois de mars prochain, dit-on.

C'est à peu près la seule chose certaine qu'on sache au sujet des progrès de la conférence, si toutefois on peut appeler progrès des pourparlers qui n'aboutissent pas et des ajournements répétés.

Les commissaires sont muets comme carpes sur l'état d'avancement des travaux. La seule réponse qu'on puisse obtenir des graves personnages chargés de régler les différends existant entre le Canada et les Etats-Unis se trouve dans ce cliché tous les jours répété : "Les négociations avancent aussi favorablement qu'on puisse le désirer, mais on n'en est encore arrivé à aucune conclusion !

Si elles avancent favorablement, on conviendra qu'elles avancent lentement. Mais comment des négociations peuvent-elles avancer favorablement quand on n'arrive pas à conclure après des semaines et des mois de conférences, et qu'il faut remettre la conclusion après un ajournement à trois mois ?

Sans vouloir passer pour mieux renseigné que les autres—personne ne sait rien—nous parierions volontiers que la pièce de résistance n'est autre que le traité de réciprocité à intervenir entre les deux pays.

L'habileté des américains, en matière de traités de commerce, n'est plus à démontrer. Ils traitent non pas pour l'avantage commun des deux nations contractantes mais pour le leur propre ; ils cherchent, en un mot, à obtenir tout ce qu'ils peuvent et à n'accorder en échange que le moins possible à leurs co-traitants.

Le Canada ne demande pas mieux que d'étendre ses relations avec les Etats Unis, mais il ne voudrait pas augmenter davantage ses importations américaines, si le traité à conclure ne lui donnait en même temps l'avantage de pouvoir exporter davantage.

Nous n'avons pas besoin d'un traité s'il ne doit rien nous donner de bon. Rien ne nous oblige à changer nos tarifs de douane si ce n'est dans l'intérêt du commerce et de l'industrie de notre propre pays. A tous les avantages que nos commissaires peuvent ou pourront concéder à nos voisins, devront correspondre des avantages acquis à notre commerce et à nos industries.

C'est certainement ce que comprennent les délégués canadiens ; autrement, nous ne nous expliquerions guère la longue durée de la conférence Canado-Américaine.

Autant qu'on puisse l'être, nous sommes persuadés que les retards apportés à une entente finale proviennent de la résistance qu'offrent nos délégués aux conditions américaines.

Mieux vaut n'avoir pas de traité avec nos voisins qu'un traité qui ne nous serait pas favorable au même degré qu'il le serait aux Américains.

Ce n'est pas un traité à tout prix que nos délégués sont allés chercher à Washington. Les commissaires américains n'ignorent pas, en même temps que notre désir d'avoir avec les Etats Unis des relations plus amicales, une volonté ferme de ne pas payer le coût de relations plus étendues.

## SES BIENFAITS

Les heureux effets du BAUME RHUMAL bontre les affections de la gorge et des poumons sont appréciés partout. 25c. la bouteille.

## LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE

Nous avons donné un compte-rendu sommaire, dans notre dernier numéro, des premiers travaux de la convention d'industrie laitière à Valleyfield ; nous résumons dans une autre colonne le travail des dernières séances auquel nous prions nos lecteurs de se reporter.

Nous croyons cependant devoir faire remarquer une innovation de laquelle nous attendons le plus grand bien pour le développement progressif de l'industrie laitière dans notre province. Il a fallu du temps pour arriver à la dotation d'un président versé dans la pratique des affaires des produits de la laiterie. Jusqu'à présent, à part un digne prêtre dont la présence à la tête de la Société n'a pas été inutile, la présidence était toujours échue en partage à un homme politique. A la rigueur quand l'homme politique jouissait d'une réelle influence, il pouvait rendre des services en obtenant pour elle du gouvernement des crédits et certaines faveurs qui ne pouvaient qu'aider à son développement et à son maintien. Mais si l'homme politique ne jouissait pas de l'influence nécessaire il n'était pas *persona grata*, son utilité cessait.

Aujourd'hui, les ministères peuvent se succéder, ils se devront à eux-mêmes, à moins d'en porter la peine, d'accorder à la Société d'industrie Laitière tous les encouragements compatibles avec les ressources de la province, car le bien qu'elle a fait et qu'elle continue de faire à la population agricole tout entière mérite l'attention très sérieuse du gouvernement.

Donc, le règne des hommes politiques à la tête de la Société d'industrie laitière a pris fin et c'est un grand bien ; d'autant plus grande